

(1)

(N° 277.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1851.

DROIT SUR LE DÉBIT DU TABAC⁽¹⁾.

ARTICLE PREMIER.

Amendement présenté par M. OSY.

Ajouter une 4^e classe de débitants de tabac, au droit de 4 francs.

— 8^e classe de débitants de cigares, au droit de 12 francs.

Amendement présenté par M. COOMANS.

Supprimer les six premières lignes et lire :

« Tout débitant de cigares est soumis à un droit de débit annuel de : etc. »

(Comme au projet de la section centrale.)

(1) Projet de loi, n° 247.

Rapport, n° 270.
